



Portail dans chemin privée

Par **cmax17**, le **08/05/2010** à **01:07**

bonsoirrrrrnpropriétaire d un chemin prive d environs 50 mètres avec ma maison dans le basrndu cheminrrnmon voisin a construit un portail dans mon chemin, alors qu il n a aucun droit de passage. en plus la mairie lui a accorde son permis . quelle sont mes recours attaquer la mairie avec l aide d un avocat ou sans ,ou clôturé mon chemin lui rendant l accès a sa maison avec sa voiture impossible, vu qu il a un portillon donnant sur le chemin public rnce que je sais c est que la mairie veut m exproprie la parcelle de terrain , ou il a installe son portail ainsi il sera tranquille et moi je n aurai plus de recours possiblernen attente de vos réponsernrrncordialement

Par **amajuris**, le **08/05/2010** à **14:08**

bonjour,rnun permis est toujours délivré par la mairie sous réserve du droit des tiers.rncela signifie que le projet est simplement conforme aux règles d'urbanisme sans aucune vérification autres.rnà mon avis si le portail est sur votre propriété faites une courrier recommandé de mise demeure à votre voisin (avec copie à la mairie)d'enlever ce portail implanter sur votre terrain.rnêtes-vous sur qu'il n'ait aucune servitude de passage en particulier si sa parcelle est enclavée (impossibilité d'accéder en voiture) ?rncordialement

Par **cmax17**, le **09/05/2010** à **00:26**

bonsoir rnrnen fait son portail et coulissant , sur la limite de sa propriété mais le fait est que rnune fois que son portail est ouvert ,elle sort de sa propriété et passe sur mon chemin pour

remonter sur la route communal et bien sur s amuse a me bloquerrnle passage si je sort au même moment . rnrncordialement